



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de Commerce de Tournai

dépôt au greffe le 25 FEV. 2013

BRICHAUX Julie
Greffe Greffier assumé

13038207

N° d'entreprise : 0875.014.927

Dénomination(en entier) : **PICADO SYSTEMS**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 7500 TOURNAI Rue As Pois, 103

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Il résulte d'un acte reçu le 21 février 2013, par Maître Pierre-Olivier LOIX, Notaire associé de résidence à Tournai, enregistré à Tournai le 21 février 2013, volume 299 folio 94 case 8 que l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée «PICADO SYSTEMS» dont le siège social est situé à 7500 Tournai, Rue As Pois, 103. Immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0875.014.927 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1°) Changement de dénomination en vue d'adopter désormais la dénomination «PHR RENOVATION».

2°) Modification de l'objet social

A) Examen du rapport établi par le gérant en application de l'article 287 du Code des Sociétés, avec en annexe, un état comptable ne remontant pas à plus de trois mois.

B) Décision de modifier l'objet social en vue de le libeller désormais de la manière suivante :

« La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour autant que les activités réglementées aient préalablement obtenu leur agrément nécessaire et dans le strict respect des dispositions légales : les travaux d'entreprise générale du bâtiment, en tout ou en partie et sans que cette énumération soit limitative, notamment :

- Les travaux de terrassement, drainage, égouttage, placement de canalisations enterrées ou autres ;
- Tous travaux de gros œuvres, maçonnerie, béton ;
- Tous travaux de restauration de pierre de taille et de maçonneries de monuments historiques ;
- La mise sous toit de bâtiments ;
- Tous travaux de bardage, de revêtement et d'étanchéité des bâtiments par asphaltage, membrane bitumée ou caoutchouteuse, métal, bois, éléments composites et autres ;
- Les travaux de nettoyage, ravalement, restauration de façade, sablage, rejointoyage, en ce compris la réparation d'éléments d'art, vitraux et ferronneries ;
- Tous travaux de couverture des constructions par éléments céramiques, couvertures métalliques et non métalliques, toitures de tous matériaux, tuiles, ardoises,
- Tous travaux de pose de zinguerie, corniches, éléments d'évacuation des eaux de pluie ;
- Tous travaux de placement de fenêtres de toits, véluxs, lucarnes, ...
- L'entreprise générale de menuiserie et de charpenterie en bois ou autres, préfabriquées ou non ;
- La conception, la fabrication, l'assemblage et le placement de toutes menuiseries extérieures et intérieures, d'ébénisterie, de parqueterie et de décoration utilisant tous types de matériaux : bois, pvc, aluminium, tous matériaux métalliques ou composites, et notamment les portes, fenêtres, persiennes, volets roulants, stores, grillages, portes de garage, escaliers, placards, cuisines équipées, dressing, meubles de salle de bain, équipements pour magasins et bureaux, dormants de portes et fenêtres, de plinthes,
- Le montage de charpente, la réalisation de cloisons légères en bois, plâtre et tous matériaux composites ; la réalisation de faux plafonds de toute nature, faux planchers, préfabriqués ou non, la pose d'isolation thermique et acoustique et de protection contre l'incendie,;...
- La fabrication et la pose de parquets en bois ou en éléments composites ;
- La fabrication et le placement d'escaliers en béton, bois ou métalliques ;
- Tous travaux de plafonnage, crépissage et de pose de revêtement de murs et de sol ;
- La fabrication et la pose de tous éléments préfabriqués en agglomérés de ciment, de produits préfabriqués en ciment et béton pour chape de sol, revêtements de sol, murs et éléments de structure ;
- Tous travaux de pose de carrelages, pierres naturelles, mosaïques et faïences, en ce compris les travaux préparatoires et annexes ;
- Tous travaux de taille et préparation de pierres naturelles de toutes natures ainsi que leur pose ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/03/2013 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

- Tous travaux de pose de revêtement de sols souples tels que tapis plein, sols en pvc, linoléum et autres, y compris la préparation des supports ;
- Tous travaux de peintures neuves et d'entretien en ce compris la préparation des supports, le décapage des boiseries ;
- La vente et la pose de revêtements muraux en fibre de verre
- Tous travaux d'installation de sanitaires, de climatisation, de chauffage de toute nature (gaz, électricité, combustibles fossiles et autres) ainsi que la vente et le placement d'éléments de chauffage solaire et de pompes à chaleur
- Tous travaux d'électricité : haute, moyenne et basse tension en ce compris la vente et la pose de panneaux photovoltaïque et tous éléments destinés à la production d'électricité ; les installations électro-techniques ;
- Tous travaux de ventilation, conditionnement d'air et chauffage à air chaud ;
- Le placement de câbles, de canalisations ou de conduites de distribution d'eau, de gaz ou autres
- Le placement de câblages électriques enterrés et de téléphonie
- Tous travaux annexes de bâtiments ;
- Toutes les activités de la construction non soumise à réglementation préalable
- La prestation de services dans le cadre de son objet social ;
- L'étude et la réalisation de tous travaux de construction, en qualité d'entrepreneur général ou en sous-traitance, la conception et la construction de tous bâtiments et édifices, l'étude et la réalisation de décorations tant intérieures qu'extérieures ;
- Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'entretien, la rénovation, les travaux de réparations, d'embellissements, de renouvellement et de modernisation, et la maintenance de tous les types de biens immeubles, et plus généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux secteurs des travaux du bâtiment ;

Elle pourra en outre exercer le commerce de gros et de détail, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution de produits et matériaux, matériel, marchandises, outillages, accessoires de construction, électricité, chauffage, sanitaire et d'une manière générale tous produits nécessaires aux travaux de construction, d'entretien, de maintenance, de réparation et de renouvellement de bâtiments ;

La société a également pour objet l'immobilier pour compte propre, à savoir la constitution, la gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, en pleine propriété ou en droits réels, notamment par l'achat, la vente, la location, la mise en location, la construction de tout bien immeuble, le tout au sens le plus large.

La société pourra entre autres mettre ce patrimoine immobilier en location, en sous-location ou y loger ses dirigeants et les membres de leur famille.

La constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier, toutes les opérations, de quelque nature qu'elles soient, relatives à des biens et des droits meubles, telles que l'acquisition, par souscription ou par achat, et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs meubles, de quelque forme que ce soit, de personnes morales et d'entreprises belges ou étrangères existantes ou à constituer.

La société peut accomplir, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques civiles ou commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet social, ou qui seront de nature à en développer ou en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies d'apport, de fusion, d'association, de souscription, d'intervention financière ou de toute autre manière, dans toutes entreprises, associations, affaires ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à en faciliter ou à favoriser même indirectement la réalisation ou l'extension du sien, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source de revenus ou un débouché.

La société peut intervenir en qualité d'intermédiaire commercial ou mandataire dans toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut accepter tout mandat de gérant, administrateur ou liquidateur dans toutes sociétés et associations quelconques ainsi que se porter caution pour autrui ou donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non. »

3°) Modification des statuts en vue de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

4°) Pouvoirs conférés au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Pierre-Olivier LOIX
Notaire associé